

Téledéclaration de dégâts Grand gibier MODE D'EMPLOI

01

Je me rends sur le site suivant :

<https://teledclaration.chasseurdefrance.com>



02

Je crée mon compte télédéclarant en cliquant sur "Nouveau compte"

Vidéo « Comment créer un compte »

03

Je me connecte avec mon nom d'utilisateur et mon mot de passe

04

Je crée une télédéclaration initiale :

Vidéo « Comment faire ma première déclaration de dégâts »

Je complète un dossier existant :

Vidéo « Comment ajouter une déclaration de dégâts à un dossier existant »

Vidéo « Comment ajouter une déclaration de travaux à un dossier existant »

Vidéo « Comment visualiser l'état d'avancement d'un dossier »

Vidéo « Comment compléter une déclaration au stade de brouillon »

Vidéo « Comment transmettre un document à votre fédération »



Pièces obligatoires à fournir (TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE) :

- RIB ou RIP
- RPG PAC de l'année en cours, en cas de déclaration de numéros d'ilôts PAC
- Relevé parcellaires MSA de l'année en cours, en cas de déclaration de numéros de parcelles cadastrales

Les déclarations dégâts « version papier » transmises par courrier ou mail, sont toujours acceptées.